



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Confection, fourniture et installation de 12 drapeaux (pavillons) des États membres de la COMIFAC et de la COMIFAC, aux normes internationales, pour installation sur mâts au siège de la Commission

Yaoundé, Cameroun

Juillet 2026

Réf. : TDR/COMIFAC/DRAPEAUX/2026



1. Contexte et justification

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est l'institution en charge de la coordination des politiques forestières et environnementales sous-régionales des pays d'Afrique Centrale. Son siège abrite les réunions statutaires, les missions officielles et les visites de délégations des États membres et des partenaires techniques et financiers.

Dans ce cadre protocolaire, l'affichage des pavillons nationaux des onze (11) États membres de la COMIFAC ainsi que du drapeau institutionnel de la COMIFAC sur les mâts extérieurs du siège constitue une exigence de courtoisie diplomatique et de visibilité institutionnelle. Les drapeaux actuellement disponibles sont usés, incomplets ou ne respectent plus les proportions et couleurs officielles attendues.

C'est dans ce contexte que la COMIFAC se propose de recruter un prestataire spécialisé pour la confection, la fourniture et l'installation de douze (12) drapeaux neufs, conformes aux normes internationales de fabrication (dimensions, proportions, résistance aux intempéries) et aux couleurs officielles de chaque pays, faisant l'objet des présents termes de référence (TDR).

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Doter le siège de la COMIFAC d'un jeu complet de douze (12) drapeaux neufs, conformes aux normes internationales et aux couleurs officielles, prêts à être hissés sur les mâts extérieurs.

2.2. Objectifs spécifiques

1. Confectionner les onze (11) drapeaux nationaux des États membres de la COMIFAC (Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad) dans le respect strict des couleurs, proportions et symboles officiels de chaque pays ;
2. Confectionner le drapeau institutionnel de la COMIFAC sur la base de la charte graphique/logo officiel fourni par le Secrétariat Exécutif ;
3. Fournir des drapeaux adaptés à un usage extérieur permanent (matériau résistant aux intempéries) et compatibles avec le système de mâts du siège (drisse/mousquetons) ;
4. Assurer la livraison, le contrôle qualité et l'installation des drapeaux sur les mâts désignés.

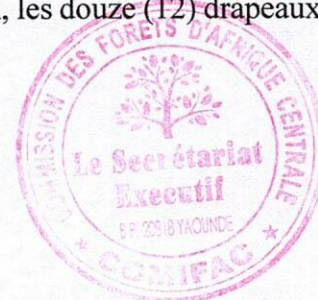
3. Résultats attendus

- Douze (12) drapeaux neufs sont confectionnés et livrés conformément aux spécifications techniques du présent TDR ;
- Les couleurs et proportions de chaque drapeau sont conformes aux standards officiels/vexillologiques de chaque pays et de la COMIFAC ;
- Les drapeaux sont installés et opérationnels sur les mâts du siège de la COMIFAC ;
- Un procès-verbal de réception et un rapport de livraison sont produits.

4. Description des prestations attendues

4.1. Liste des drapeaux à confectionner

Le prestataire devra confectionner, à raison d'un (1) exemplaire par pavillon, les douze (12) drapeaux suivants :



Pays / Entité	Ratio officiel	Composition / disposition	Couleurs officielles de référence
Angola	2:3	Deux bandes horizontales (rouge en haut, noir en bas) ; emblème jaune centré (machette croisée, engrenage dentelé, étoile)	Rouge PMS 186C · Jaune PMS 116C · Noir (Process Black)
Burundi	3:5	Croix diagonale blanche divisant le drapeau en triangles rouge (haut/bas) et vert (gauche/droite) ; disque blanc central portant 3 étoiles rouges liserées de vert	Rouge PMS 186C · Vert PMS 361C · Blanc
République Centrafricaine	2:3	Quatre bandes horizontales (bleu, blanc, vert, jaune) traversées au centre par une bande verticale rouge ; étoile jaune dans le canton supérieur gauche	Bleu PMS 287C · Vert PMS 7739C · Jaune PMS Yellow C · Rouge PMS 186C · Blanc
République du Congo (Brazzaville)	2:3	Bande diagonale jaune du coin inférieur hampe au coin supérieur battant ; triangle vert en haut, triangle rouge en bas	Vert PMS 355C · Jaune PMS 109C · Rouge PMS 032C
République Démocratique du Congo	3:4	Fond bleu ciel ; bande diagonale rouge liserée de jaune du coin inférieur hampe au coin supérieur battant ; étoile jaune au canton supérieur hampe	Bleu PMS 285C · Rouge PMS 032C · Jaune PMS 109C
Cameroun	2:3	Tricolore vertical vert - rouge - jaune, étoile jaune centrée sur la bande rouge	Vert PMS 355C · Rouge PMS 032C · Jaune PMS 109C
Gabon	3:4	Tricolore horizontal vert - jaune - bleu, bandes égales	Vert PMS 355C · Jaune PMS 109C · Bleu PMS 293C
Guinée Équatoriale	2:3	Tricolore horizontal vert - blanc - rouge ; triangle bleu au mât ; armoiries nationales centrées sur la bande blanche	Vert PMS 355C · Rouge PMS 032C · Bleu PMS 293C · Blanc
Rwanda	2:3	Bandes horizontales bleu (1/2) - jaune (1/4) - vert (1/4) ; soleil doré à 24 rayons dans le canton supérieur battant	Bleu PMS 299C · Jaune/Or RAL 1003 · Vert RAL 6029
Sao Tomé-et-Principe	1:2	Tribande horizontale verte - jaune - verte (proportions 2:3:2) ; deux étoiles noires sur la bande jaune ; triangle rouge au mât	Vert · Jaune · Noir · Rouge (à confirmer sur nuancier physique)
Tchad	2:3	Tricolore vertical bleu - jaune - rouge, bandes égales	Bleu PMS 281C · Jaune PMS 116C · Rouge PMS 186C
COMIFAC (drapeau institutionnel)	À aligner sur les autres drapeaux (proposition : 2:3)	Reproduction du logo et de l'identité visuelle officielle de la COMIFAC	Couleurs et visuel à obtenir impérativement auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avant production

4.2. Dimensions et normes

Afin de respecter le principe protocolaire d'égalité de traitement entre les pavillons hissés côte à côte, l'ensemble des douze (12) drapeaux sera confectionné dans un format uniforme, tout en respectant fidèlement le tracé, les proportions internes et les symboles propres à chaque pavillon national :



- Format proposé : 150 cm (hauteur / guindant) x 225 cm (longueur / battant) — le soumissionnaire peut proposer une variante (par ex. 100 x 150 cm) sous réserve de validation par la COMIFAC en fonction de la hauteur des mâts existants ;
- Le motif de chaque drapeau doit respecter le ratio officiel national indiqué au tableau ci-dessus ; en cas d'harmonisation dans un format commun, aucune déformation visible des éléments symboliques (étoiles, emblèmes, armoiries, soleil, etc.) ne sera tolérée ;
- Confection : couture triple au guindant (bord fixé au mât) pour résister à la traction et au vent ; ourlets doubles sur les trois autres côtés ;
- Système de fixation : fourreau ou ganse avec œillets métalliques inoxydables (2 minimum), compatibles avec le système de drisse et mousquetons des mâts extérieurs du siège ;
- Impression/teinture : sérigraphie, ou tissage teint dans la masse pour les couleurs pleines, garantissant une bonne tenue des couleurs des deux côtés du drapeau (recto-verso identiques, sans effet miroir gênant sur les symboles asymétriques) ;
- Renfort anti-effilochage sur le battant (bord libre) pour un usage extérieur prolongé.

4.3. Matériau

Les drapeaux seront confectionnés en polyester résistant aux intempéries (grammage recommandé 100 à 160 g/m², type polyester tissé « nautique » ou équivalent), offrant :

- Une résistance aux UV, à la pluie et au vent (usage extérieur permanent) ;
- Une bonne tenue des couleurs dans le temps (résistance à la décoloration) ;
- Une résistance à la déchirure et à l'effilochage adaptée à un site exposé au vent.

4.4. Installation sur les mâts

Le prestataire procédera, en présence d'un représentant du Secrétariat Exécutif, à :

5. La vérification de la compatibilité de chaque drapeau avec le système de mât (drisse, mousquetons, poulies) du site ;
6. L'installation et le hissage de chaque drapeau sur le mât qui lui est destiné, avec identification claire de la correspondance pays/mât ;
7. Une démonstration de la manœuvre de hissage/abaissement au personnel désigné par la COMIFAC ;
8. La remise d'un jeu de cordages/drisses de rechange si les équipements existants sont jugés défectueux (à signaler dans l'offre technique).

5. Livrables

- Bons-à-tirer (BAT) physiques des 12 drapeaux, validés par la COMIFAC avant production en série ;
- Douze (12) drapeaux confectionnés, conformes aux spécifications validées ;
- Installation effective des 12 drapeaux sur les mâts du siège ;
- Procès-verbal de réception technique signé conjointement par le prestataire et la COMIFAC ;
- Fiche technique récapitulative par drapeau (dimensions, matériau, références colorimétriques utilisées).

6. Profil du prestataire et critères d'éligibilité

Le prestataire (entreprise ou atelier spécialisé) devra justifier :



- D'une expérience avérée d'au moins trois (3) ans dans la confection de drapeaux/pavillons, de préférence pour des institutions publiques, diplomatiques ou internationales (références et attestations de bonne exécution à fournir) ;
- D'une capacité de production en atelier (couture industrielle, sérigraphie/teinture) garantissant le respect des couleurs officielles ;
- D'une existence juridique régulière (registre du commerce, immatriculation fiscale, attestations de non-redevance le cas échéant) ;
- D'une capacité à assurer la livraison et l'installation sur le site du siège de la COMIFAC (Yaoundé, Cameroun) ;
- D'une garantie sur la qualité de fabrication (couleurs, couture) d'au moins douze (12) mois après réception.

7. Durée d'exécution et calendrier indicatif

La durée totale d'exécution de la prestation, de la notification du contrat à la réception définitive, ne devra pas excéder quinze (15) jours calendaires, selon le calendrier indicatif suivant (à affiner en concertation avec le prestataire retenu) :

Étape	Délai indicatif
Notification et signature du contrat	J
Soumission des bons-à-tirer (BAT) à la COMIFAC	J + 2 jours
Validation des BAT par la COMIFAC	J + 2 jours
Production des 12 drapeaux	J + 4 à J + 12 jours
Livraison et installation sur les mâts du siège	J + 13 jours
Réception définitive	J + 15 jours

8. Modalités de paiement

- 30 % à la signature du contrat, à titre d'avance de démarrage ;
- 40 % à la validation des bons-à-tirer par la COMIFAC ;
- 30 % à la réception définitive, après installation et signature du procès-verbal de réception, sans réserve.

Les paiements interviendront par virement bancaire, sur présentation de factures et pièces justificatives conformes aux procédures administratives et financières de la COMIFAC.

9. Composition du dossier de soumission

9.1. Offre administrative

- Lettre de soumission adressée au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Registre du commerce et statuts de l'entreprise ;
- Attestations fiscale et sociale à jour ;
- Références de prestations similaires (attestations de bonne exécution).

9.2. Offre technique

- Compréhension des présents TDR et méthodologie de production proposée ;
- Échantillon ou visuel de réalisation antérieure (photos) ;
- Fiche technique du matériau proposé (grammage, composition) ;
- Calendrier d'exécution détaillé ;



- Modalités de garantie après livraison.

9.3. Offre financière

- Devis détaillé, drapeau par drapeau, incluant confection, finitions, livraison et installation ;
- Validité de l'offre : 60 jours minimum à compter de la date de dépôt.

10. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation se fera en deux temps : vérification de la conformité administrative (éliminatoire), puis notation technique et financière combinée sur 100 points, selon la grille indicative suivante :

Critère	Pondération
Conformité administrative (éliminatoire)	Admis / Rejeté
Expérience et références du prestataire	20 points
Qualité technique de la méthodologie et du matériau proposé	30 points
Respect des couleurs officielles et normes vexillologiques	25 points
Délai d'exécution proposé	10 points
Offre financière	15 points

11. Dispositions diverses

- Validation préalable obligatoire : aucune production en série ne pourra être lancée sans validation écrite, par la COMIFAC, du bon-à-tirer de chaque drapeau (couleurs, proportions, symboles) ;
- Drapeau COMIFAC : le prestataire devra obtenir auprès du Secrétariat Exécutif le fichier officiel (logo/charte graphique) avant toute reproduction ;
- Garantie : douze (12) mois minimum sur la tenue des couleurs et la solidité des coutures dans des conditions d'usage extérieur normal ;
- Confidentialité : le prestataire s'engage à ne pas utiliser les visuels et symboles fournis par la COMIFAC à d'autres fins que l'exécution du présent contrat ;
- Tout litige lié à l'exécution du contrat sera réglé à l'amiable ; à défaut, selon les procédures en vigueur au sein de la COMIFAC.

12. Délai de réception des offres

Le délai est fixé jusqu'au 07 août 2026 à 14 heures

NB : les candidatures devront être déposés au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC situé derrière le Centre de Production de passeport (nouveau quartier administratif) ou envoyés par mail aux adresses suivantes : comifac@comifac.org et recrutement@comifac.org

